

## Conseil municipal de Roquebrune



Conseil municipal de Roquebrune

Le budget est voté : les taux communaux restent inchangés depuis 2014.

Lundi 8 avril, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence du maire, Benoit Desenlis.

Après avoir validé les comptes administratifs de 2018 excédentaires à l'unanimité des conseillers municipaux, le maire indique qu'il a établi le budget communal sur les mêmes taux que ceux de 2018.

Il invite donc les élus à voter ces taux qui sont à l'identique de ceux des cinq dernières années.

Après cette formalité, le maire expose l'ensemble des travaux qui seront réalisés cette année 2019.

C'est une année riche pour le village avec :

- L'électrification des cloches de l'église et le retour de la sonnerie des cloches à midi, tradition à laquelle le conseil municipal reste attaché.
- Fin des travaux des nouvelles toilettes publiques qui seront chauffées et aux normes handicapées.
- Réalisation d'un auvent sur le devant de la salle des fêtes
- Rénovation énergétique de la salle de réunion avec la réalisation d'une isolation des murs et du plafond et le changement des portes et fenêtres avec du double vitrage.
- Rénovation du clocher de la chapelle de Lamans et l'installation d'un parking dans le cadre de la route des chapelles et des vignes « Armagnac confidentiel » menées par le pays d'Armagnac
- Consolidation de la voûte de la pile gallo-Romaine de Lamontjoie
- Remise à neuf du parapet du pont mitoyen avec la commune de Caillavet.

Un effort important est aussi mené sur les chemins communaux avec plus de 50.000 euros qui y seront consacrés !

Au maire de conclure : "En cinq ans, nous avons désendetté la commune avec l'arrêt d'emprunts qui n'ont pas été reconduits. Nous avons réussi à économiser suffisamment pour permettre aujourd'hui d'autofinancer l'ensemble des travaux tout en conservant une situation comptable très saine. Ce constat est le fruit du travail de toute l'équipe municipale que j'associe à moi-même au cours de ces dernières années !"

Détail des travaux et animations du village sur le site internet de la commune à [www.mairie-roquebrune.fr](http://www.mairie-roquebrune.fr)